qu'on avait projeté auparavant. Cependant, j'ai deux questions à poser au ministre.

Le ministre peut-il faire savoir au comité à quelle fin on dépensera cet argent? Les levés sont-ils entièrement achevés? Les fonds seront-ils affectés simplement au détail du rapport, et ainsi de suite? Comme je l'entends, on compte avoir vers la fin de l'automne le rapport de la commission technique de l'entreprise du Columbia. Il me semble que c'est là le document fondamental qui servira au gouvernement à dresser ses plans et à établir sa ligne de conduite.

Voici ma deuxième question: je ne demande pas au ministre d'être un prophète, ni de s'avancer dans l'inconnu et dans l'invisible mais, étant donné le grand intérêt que comporte la question, pourrait-il dire au comité, en termes généraux, quelle mesure le gouvernement se propose de prendre, dès qu'il aura étudié le rapport de la commission technique et qu'il sera saisi des faits lui permettant d'avancer l'exploitation des ressources hydrauliques du Columbia au Canada?

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, avant que le ministre réponde, je pourrais peut-être formuler des observations sur le même sujet, afin qu'il puisse donner suite aux deux exposés en même temps. Auparavant, je me permettrai de me joindre aux préopinants pour dire combien j'apprécie le travail des services du ministre à propos de ce relevé, travail qui égale en compétence celui du personnel des autres divisions du ministère. C'est le plus grand éloge que je puisse formuler.

Le ministre pourrait peut-être signaler au comité les progrès qui ont été réalisés dans le relevé dont il s'agit, et peut-être également nous dire si, avant qu'il soit achevé, des pourparlers ont eu lieu entre les deux gouvernements sur le plan diplomatique, afin de préciser certains principes de droit international à cet égard, si toutefois il y avait lieu de bien les préciser, ce qui pourrait avoir lieu simultanément avec le relevé, pour gagner du temps?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, je tiens à remercier le député de Kootenay-Ouest de ses aimables paroles à l'adresse d'un grand Canadien. En répondant à sa question au sujet des mesures qu'on pourrait prendre après la remise du rapport au gouvernement, je crois que la conclusion évidente serait de dire qu'on l'étudiera. Il me semble que j'ai déjà signalé au comité qu'une étude économique est en voie, dont le rapport est, pour ainsi dire, prêt à être soumis au gouvernement, si je ne fais pas erreur. Compte tenu des nouvelles études entreprises afin de vérifier les conclusions de l'examen technique antérieur, ainsi que de l'enquête économique que j'ai déjà mentionnée, il

s'agira maintenant pour le gouvernement de prendre une décision sur la meilleure façon de procéder à partir de là.

En réponse à la question posée par le chef de l'opposition à propos des entretiens qui ont eu lieu au sujet des principes juridiques en cause, la réponse est que des entretiens ont eu lieu mais qu'il n'y a pas eu d'échanges de vues sur les questions juridiques. Tout ce qui s'est passé, c'est un échange de vues sur l'attitude respective des deux gouvernements.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, ces entretiens se poursuivent-ils au palier diplomatique entre représentants des deux gouvernements ou entre fonctionnaires du ministère canadien et les fonctionnaires du ministère intéressé à Washington?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Ce n'est pas mon ministère qui poursuit ces entretiens, mais il y a eu des entretiens au palier diplomatique.

(L'article est adopté.)

279. Fleuve Fraser—Dépenses du gouvernement fédéral relativement aux enquêtes instituées par la Commission du bassin du Fraser, \$95,000.

M. Regier: Monsieur le président, je dois avouer très franchement que je suis un peu confus et je sais que c'est à cause de mon ignorance que je confonds les choses. Le ministre des Travaux publics a des crédits portant sur le fleuve Fraser et le ministre des Transports en a également. Or je vois là que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales demande la somme de \$95,000 pour ce qu'on appelle des dépenses fédérales en rapport avec des enquêtes qui doivent être instituées par la commission du bassin du Fraser.

J'aimerais demander au ministre ce qu'est exactement cet organisme connu sous le nom de commission du bassin du Fraser. Est-ce une branche de son ministère? Qu'est-ce au juste que cet organisme? De qui se compose-t-il? Quel est le sujet de ses enquêtes? Sur quoi enquête-t-il? Je note qu'environ \$100,000 ont été votés chacune des trois dernières années pour ce poste.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, ces enquêtes ont été autorisées par décret du conseil n° 655, en date du 5 mai 1955. De façon générale, elles ont pour objet de déterminer quelles mesures souhaitables il y aurait lieu de prendre, de l'avis de la commission, en vue de la régularisation des eaux et des ressources connexes du bassin du Fraser; quelles mesures pratiques et d'intérêt public il y aurait lieu de prendre en ce qui concerne la prévention des inondations et la production d'énergie hydroélectrique.

Les attributions de cette commission comprennent notamment ce qui suit. On signale,

[M. Herridge.]